

FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de l'Action Sociale



Secteur social et médico-social

Accords des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

COMPTE RENDU CGT de la Commission Nationale Paritaire de Négociations du 12 septembre 2018

Présents: CGT, CFDT, SUD Solidaires, FO et NEXEM

1 - Approbation du relevé de décisions du 4 juillet 2018

FO et SUD demandent à ce qu'ils soient associés aux revendications posées par la CGT concernant la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI).

2 - CPPNI - Discussion autour de l'avenant 159 suite à la nouvelle proposition de NEXEM

Si la CGT note des avancées notamment sur le secrétariat administratif qui sera assuré par NEXEM, la présidence qui alterne entre employeurs et organisations de salarié.e.s de salarié.e.s, la prise en compte de la représentativité pour les prises de décisions ; pour autant, elle réitère son refus de signer cet avenant en l'état puisque rien n'est prévu concernant le fonds de paritarisme et les moyens attribués aux négociateurs/trices.

SUD et FO nous rejoignent à nouveau sur cette question.

NEXEM ne souhaite pas s'engager sur un fonds car elle attend le positionnement de la Branche Associative Sanitaire et Sociale (BASS) qui pourrait s'engager à reverser un fonds spécifique au CHRS à partir d'un financement paritaire inter-branche. La CGT informe que du côté de la Commission Paritaire de Branche, rien n'est en vue et que de toute façon, ce fonds ne financerait que l'inter-branche, NEXEM ne fait que déplacer le problème ailleurs!

La CFDT pose la question du temps consacré aux négociations (temps de trajet assimilé à du temps de travail) qui pourrait être indiqué sans mise en place d'un fonds du paritarisme. NEXEM va étudier cette question mais cette réponse ne saurait nous suffire...

3 - Politique salariale

NEXEM parle de la CCNT 66 et des difficultés liées aux négociations sur la prévoyance et souhaite être prudent. Les employeurs veulent travailler sur la grille indiciaire mais ne pas aller plus en avant pour le moment.

NEXEM présente donc une nouvelle grille salariale qui concerne les groupes 1, 2, 3 et désormais 4.

Pour la CGT, cette grille ne peut être qu'un point de départ. Elle permet de sortir les plus bas coefficients de l'infra SMIC mais ne répond pas à leurs besoins comme à ceux de l'ensemble des salarié.e.s qui veulent voir leurs rémunérations véritablement augmentées. C'est le vrai problème du jour.

NEXEM entend cette idée et indique que la politique salariale peut être discutée chaque année.

La CFDT considère que seule la grille qu'elle a présentée est recevable car elle permet de voir plus loin et de ne pas devoir revoir chaque année la situation.

Vu les difficultés actuelles des employeurs (RGDP, prélèvement à la source, baisse des budgets CHRS), NEXEM considère que c'est un effort important de sa part.

Pour la CGT, cette proposition ne saurait recueillir sa signature compte tenu de son extrême insuffisance. FO et la CGT considèrent qu'il ne s'agit pas d'un choix financier mais plutôt politique de la part de NEXEM, d'autant que le Crédit d'Impôts et Taxes sur les Salaires (CITS) s'élèverait pour la masse salariale CHRS à plus de 7 millions et que les salarié.e.s n'en voient pas la couleur!

NEXEM prévient que sur le fond de son texte, de nouvelles propositions ne devraient pas être proposées mais seulement des changements sur la forme.

4 - Questions diverses

Les organisations de salarié.e.s interpellent NEXEM sur la situation actuelle des CHRS en lien avec la baisse de leur budget. NEXEM rappelle qu'avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité et d'autres organisations, un recours a été présenté au Conseil d'Etat concernant la baisse du budget des CHRS.

Le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 177, budget de l'Etat dans lequel s'inscrit notamment les CHRS, est pourtant en augmentation mais les priorités vont vers les demandeurs d'asile et l'hébergement d'urgence.

Selon NEXEM, l'Etat considère que ces baisses seront compensées par l'intermédiation locative qui à titre de comparaison représente un budget de 5.000 € par an et par logement contre plus de 10.000 € la place en CHRS. NEXEM ajoute qu'on ne discute de rien avec l'Etat qui considère que tant que les CHRS ont de la trésorerie, ils peuvent les ponctionner.

Les organisations syndicales s'alarment de la dérive et de la perte de sens pour le travail social, de la baisse des budgets qui provoqueront des pertes d'emploi et des situations d'insécurité pour les personnes accueillies et les salariés. Elles interrogent NEXEM sur la CCUE; NEXEM dit y travailler car le seuil des 5.000 salarié.e.s qui amenait une branche à devoir disparaître sera bientôt relevé.

La CGT rappelle qu'elle ne comprend même pas l'existence des Accords CHRS, NEXEM serait cohérent avec ses positions en les fusionnant avec la CCNT 66.

Sur l'observatoire des données, NEXEM aura ces informations fin septembre 2018 et sera en mesure de transmettre les retours d'ici à la prochaine CNPN le 21 novembre 2018.